

Acate de Nicolas
de Louis-Ernest
Gérard, âgé de
vingt deux ans,
en ce moment et un jour.
marier.

L'an mil huit cent soixante neuf, le vingt
sept du mois de juillet je soussigné, Pardevant
monsieur Charles-Nicolas Grancheville, Maire et
officier de l'état civil de la commune de
Trancastel, Canton de Breteuil, arrondissement
de Clermont, département de l'Oise. soussigné
compares François Louis-Joseph Gérard, âgé
de quarante sept ans, habitant, et Louis-
Augustin-François Leroy, âgé de vingt
sept ans, coaccusés, tous deux demeurant
à Trancastel; Le premier, père, et le second
cousin germain de la défunte ci-après nommée,



Présentant, M. Pierre
Gérard, Le Maire,
G. Grandjean.

10^e 17
Lequel nous ont déclaré que le jour d'hier, à
minuit, Pierre Esther Girard, âgée de vingt deux
ans, originaire et un jour, sans profession, née
à Trancastel, femme de Thérèse Normand
Dulacore, âgée de vingt huit ans, marchand
de vins, demeurant à Paris; et fille de
premier comparant et de Marie Françoise
Victorine Sauchet, âgée de quarante quatre ans,
et décédée à Trancastel, dans la maison de
son père et mère; l'après cette déclaration nous
nous sommes transportés au domicile pour nous
assurer de l'écrit, conformément à la loi. De
quoi avons émis le présent acte que les déclarants
ont signé avec nous, après lecture faite.

Gérard

Le Maire,

L. G.

G. Grandjean.